



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 18 décembre 2018

Présents : Monsieur Charles-Ange GINESY, président de séance,

Titulaires : Monsieur Bernard ASSO, Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Monsieur Pierre DONADEY, Madame Anne SATTONNET , Monsieur Philippe SOUSSI, Monsieur Jean THAON, Monsieur Auguste VEROLA

Suppléantes : Madame Janine GILLETTA, Madame Josiane PIRET, Madame Michelle SALUCKI, Madame Vanessa SIEGEL

Procurations : Monsieur Jean LEONETTI à Monsieur Charles-Ange GINESY, Monsieur Gérard MANFREDI à Monsieur Jean THAON

RAPPORT N° 18-39 - BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Le projet de budget primitif 2019 du budget principal, qui est soumis à votre examen est établi selon les orientations budgétaires adoptées lors de la séance du conseil d'administration du 19 octobre 2018.

Ce budget primitif :

- s'inscrit dans un effort de stabilisation des charges à caractère général ;
- permet de financer l'évolution des dépenses liées aux charges de personnel ;
- confirme la volonté d'intensifier l'effort sur le programme d'investissement.

Deux impératifs majeurs ont été respectés :

A- Assurer l'équilibre financier

Le projet de budget primitif total 2019 s'établit à 177 617 100 €. Il s'équilibre comme suit :

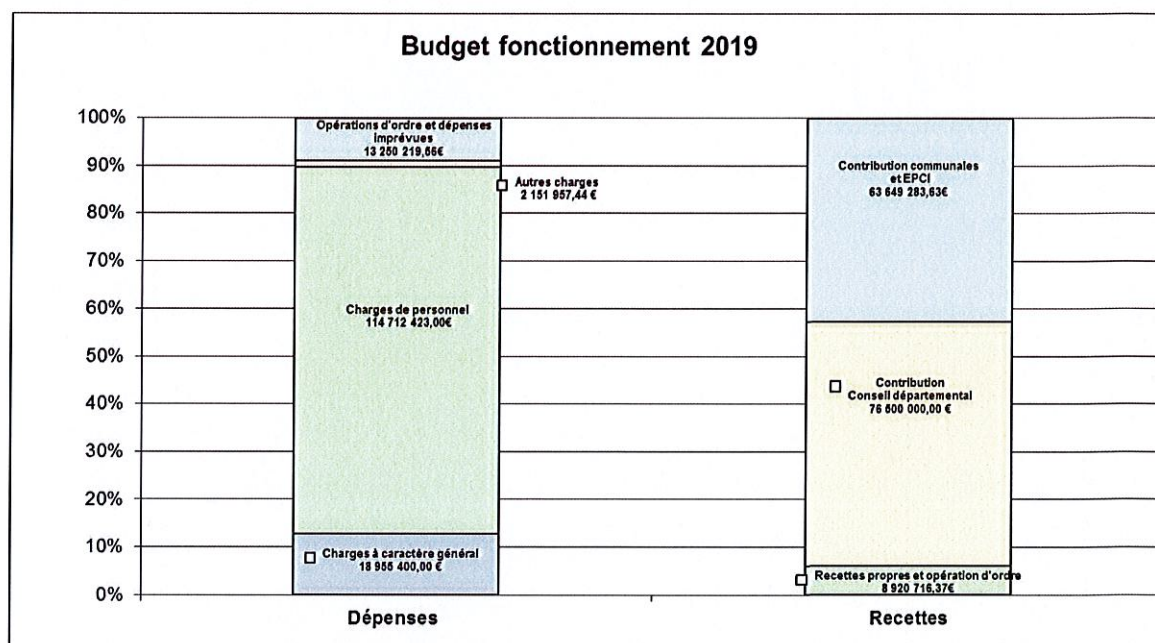
	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	28 547 100 €	28 547 100 €
FONCTIONNEMENT	149 070 000 €	149 070 000 €
TOTAL BP	177 617 100 €	177 617 100 €

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement composées des contributions du Département, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) inscrites au chapitre 74.

Je vous rappelle que le besoin de financement exprimé par le SDIS 06 auprès du conseil départemental s'élève à 76,50 M€.

Le conseil départemental a déjà consacré un effort exceptionnel pour couvrir toutes les charges nouvelles liées aux effets de la départementalisation, grâce auquel la qualité de la distribution des secours a été considérablement améliorée.

Depuis plusieurs années, le conseil départemental a initié une politique de maîtrise de ses dépenses, il est donc normal que cet effort soit partagé par l'ensemble des organismes qui lui sont liés.



Poursuivant dans la continuité de l'exercice 2018, le budget primitif 2019 du SDIS 06 est donc placé sous le signe d'une maîtrise stricte et rigoureuse des dépenses de fonctionnement fixées à 149,07 M€. L'analyse par chapitre globalisé des dépenses de fonctionnement permet de souligner le poids que représente le chapitre globalisé 012 « charges de personnel et frais assimilés » (près de 76,95 %) par rapport au budget total de dépenses de fonctionnement.

Ces charges de personnel (114,71 M€) comprennent les dépenses de personnel permanent ainsi que les indemnités devant être versées aux sapeurs-pompiers volontaires.

Pour les sapeurs-pompiers professionnels (SPP) des centres d'incendie et de secours, l'engagement de maintenir les effectifs des sections opérationnelles reste un engagement fort de l'établissement.

Les charges de personnel (hors indemnités SPV) (93,28 M€) ont été évaluées à partir de l'exécution du budget 2018 avec la prise en compte de l'évaluation des dépenses liées aux textes réglementaires et décisions ou options de financement déjà prises par le conseil d'administration. Cette prévision intègre également une formation initiale durant le 2ème semestre 2019.

En ce qui concerne les sapeurs-pompiers volontaires (SPV), l'objectif est de conserver un effectif stable et pérenne. L'estimation des crédits nécessaires pour 2019 pour cette catégorie de dépenses est d'un niveau de 16,20 M€ dont 1 M€ sont prévus pour les actions de formation. S'agissant de la part consacrée aux activités opérationnelles (15,20 M€), rappelant que ce poste de dépenses est soumis aux aléas, l'estimation proposée est basée sur une activité opérationnelle calculée d'après l'historique des trois dernières années.

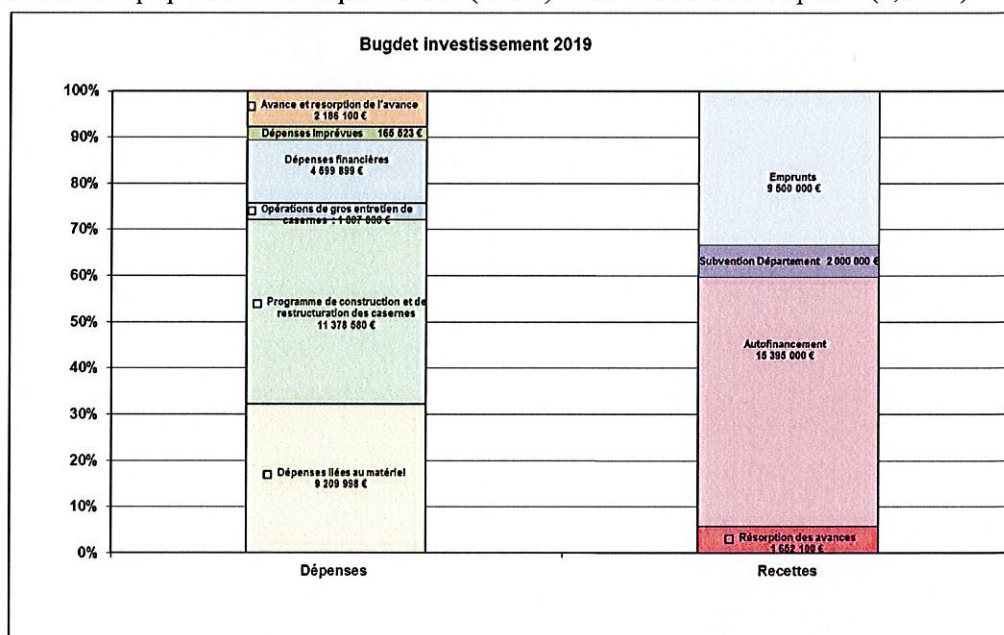
Les dépenses ci-dessus étant des dépenses obligatoires au même titre que la dotation aux amortissements (12,83 M€), les limitations de crédits n'ont pu s'appliquer qu'aux autres natures de dépenses de fonctionnement. Au titre de la dotation aux amortissements, je vous propose d'appliquer le dispositif spécifique visant à neutraliser budgétairement la charge de l'amortissement des bâtiments publics à hauteur de 2 161 681 € tel que le prévoit l'instruction budgétaire et comptable M61.

En ce qui concerne les charges à caractère général, le SDIS 06 poursuit et intensifie ses efforts de réduction des coûts. Il convient de noter que l'inscription 2019 se situe à un niveau inférieur de 3,08 % à la moyenne des inscriptions au budget primitif des dix dernières années. Les crédits prévus au titre du chapitre 011 sont estimés à 18,95 M€ et intègrent les nouvelles dépenses relatives à la problématique des risques liés aux fumées toxiques.

B- Intensifier l'effort d'investissement

La section d'investissement finançant les biens mobiliers et les opérations bâtementaires issues du programme 2019 représente 28,55 M€.

Elle est notamment financée par la dotation aux amortissements (12,83 M€), le FCTVA (1,61 M€), la subvention d'équipement du Département (2 M€) et le recours à l'emprunt (9,5 M€).



Le programme d'équipement prévisionnel 2019 s'élèvera à 21,6 M€ et permettra d'intensifier l'effort d'investissement dans le domaine immobilier et du matériel.

Les centres d'incendie et de secours sont l'un des outils quotidiens des sapeurs-pompiers. Ils doivent garantir à l'ensemble des agents des conditions de travail optimales. C'est pourquoi, sera poursuivie en 2019 l'exécution du plan pluriannuel ambitieux adopté par le conseil d'administration du 22 juin 2018 représentant un volume financier conséquent.

En cohérence avec le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR), les opérations de construction et de restructuration (11,38 M€) portent sur la poursuite et l'achèvement de plusieurs chantiers de construction.

Elles sont conduites en maîtrise d'œuvre interne (construction des CIS de Saint-Laurent-du-Var, Tourrette-Levens, La Turbie et Roquefort-les-Pins, création salle CTA/CODIS) pour une inscription de crédits de paiement de 8,07 M€ ou en maîtrise d'œuvre externe (construction des CIS de Saint-Martin-du-Var, Roquebillière et Puget-Théniers) pour un montant de 3,31 M€.

Quant aux opérations de gros entretien des constructions existantes, les crédits inscrits s'élèvent à 1 M€. Ce montant se justifie par la poursuite de l'effort de remise à niveau des bâtiments transférés au SDIS 06 par les collectivités d'origine.

Le programme en matériels est estimé à 9,21 M€. Il est prioritaire de continuer la modernisation du parc des véhicules d'incendie et de secours, notamment en matière de feux de forêts.

Les crédits prévus concernant le matériel roulant d'incendie et de secours représentent 5,69 M€. Les nouvelles autorisations de programme concernent essentiellement la poursuite du renouvellement des véhicules d'incendie et de secours les plus sollicités avec un effort particulier consenti pour l'acquisition :

- d'un troisième moyen élévateur aérien (EPC 32 mètres),
 - d'un FPTL,
 - de 17 CCF sur deux exercices budgétaires (2019 – 2020) afin de renouveler les plus anciens véhicules de lutte contre les feux de forêts, notamment les camions citernes feux de forêts moyens (CCFM), largement amortis (entre 25 et plus de 30 ans d'âge).
- Cette opération contribuera à renforcer la sécurité des sapeurs-pompiers grâce à l'anticipation des acquisitions de CCFM nouvelle génération possédant tous les équipements modernes de sécurité aujourd'hui indispensables (autoprotection / surpression cabine / air respirable).

Les dépenses d'équipement présentées en projets et en plans d'équipement pluriannuels sont détaillées dans le rapport du programme d'équipement qui vous est soumis par ailleurs.

Un montant de 0,68 M€ est également prévu au titre du paiement des avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles ou corporelles dans le cadre de l'application de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, du décret 2016-360 du 25 mars 2016 et de l'instruction budgétaire et comptable M61.

Les dépenses liées aux opérations financières 4,60 M€ (soit 16,11% de la section) correspondent notamment au remboursement en capital des emprunts (0,95 M€), à la neutralisation des amortissements (2 161 681 M€), à la résorption des avances versées (1,50 M€), à l'amortissement du Fonds d'Aide à l'Investissement (0,12 M€) et des subventions versées par le Département (0,48 M€) ainsi qu'aux dépenses imprévues (0,16 M€).

Le document budgétaire faisant apparaître les inscriptions en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement est présenté, ci-après, en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le budget primitif 2019 du budget principal d'un montant total de 177 617 100 € soit 149 070 000 € en section de fonctionnement et 28 547 100 € en section d'investissement selon le niveau de vote suivant :

- niveau du chapitre globalisé pour la section de fonctionnement,
- niveau du chapitre pour la section d'investissement.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles-Ange GINESY

**FICHE SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES
BUDGET PRINCIPAL**

Références :

- article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;
- décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;
- article R. 1424-32-1 et D. 3312-12 du code général des collectivités territoriales.

L'article D. 3312-12 du code général des collectivités territoriales, applicable aux services départementaux d'incendie et de secours, énonce les informations qui doivent figurer dans le rapport d'orientation budgétaire, objet de la présente annexe. L'élaboration des orientations budgétaires pour 2019 a été conduite en prenant en compte des différents éléments qui impactent le coût du service :

- la mise en œuvre d'une formation initiale de sapeurs-pompiers professionnels prévue pour le 2^{ème} semestre 2019,
- la nécessité de maintenir une réponse opérationnelle de qualité adaptée aux risques du Département,
- la volonté de maintenir un renouvellement conséquent du matériel d'incendie et de secours avec des investissements importants dans ce domaine,
- la poursuite du programme de constructions et de réhabilitations des casernes de sapeurs-pompiers dans le Département,
- la poursuite de l'effort de stabilisation des charges à caractère général,
- la maîtrise des dépenses de personnel,
- l'activité opérationnelle parmi les plus importantes de France.

L'activité opérationnelle de feux de forêts 2018 ayant connu une accalmie par rapport à l'année exceptionnelle 2017, le nombre d'interventions du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06) est en légère diminution (- 3,97% sur les 10 premiers mois de l'année), mais le SDIS 06 reste parmi les SDIS les plus sollicités au niveau national.

		janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
2017	mensuelle	10124	8172	9476	8996	10131	10974	11645	11244	9540	9558	9282	10264
	cumulée	10 124	18 296	27 772	36 768	46 899	57 873	69 518	80 762	90 302	99 860	109 142	119 406
2018	mensuelle	10392	8027	8893	8652	9105	9777	11187	11189	9456	9368		
	cumulée	10 392	18 419	27 312	35 964	45 069	54 846	66 033	77 222	86 678	96 046		

Evolution mensuelle et cumulée du Nb d'heures d'engagement des agents (hommes.heures)

Tous CIS		janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
2017	heures SPV	20 142	17 451	18 794	17 487	17 788	21 340	45 887	33 829	21 463	19 296	17 470	20 745
	Nb spv engagés	13 707	12 764	12 875	13 412	14 113	16 573	21 987	21 336	13 662	13 842	12 884	15 769
	heures SPP	23 578	16 601	21 940	19 405	21 439	22 632	33 822	24 188	28 497	21 306	20 552	21 002
	Nb spp engagés	24 747	17 884	22 858	20 243	23 116	24 568	25 688	23 259	22 156	22 099	21 978	22 344
	Tot mensuel	43 723	34 065	40 744	36 895	39 231	43 981	79 709	58 017	49 960	40 603	38 025	41 748
	Cumulé SPV	20142	37593	56387	73875	91663	113003	158890	192719	214182	233479	250949	271695
	Cumulé SPP	23578	40179	62119	81524	102963	125596	159418	183606	212103	233409	253962	274964
Cumulé	43723	77788	118532	155427	194658	238639	318348	376366	426325	466928	504954	546701	
2018	heures SPV	20 231	16 924	18 067	16 992	16 918	19 496	24 114	25 811	18 674	18 260		
	Nb spv engagés	15 074	12 545	13 806	12 753	13 672	15 747	19 104	20 231	14 437	13 802		
	heures SPP	21 848	16 126	17 576	19 268	18 127	18 734	21 351	20 853	19 386	20 637		
	Nb spp engagés	23 689	17 295	18 903	19 602	19 845	20 418	22 606	21 959	20 663	20 973		
	Tot mensuel	42 079	33 051	35 642	36 260	35 045	38 230	45 465	46 669	38 060	38 897		
	Cumulé SPV	20231	37155	55222	72214	89132	108628	132742	158553	177227	195487		
	Cumulé SPP	21848	37974	55550	74819	92946	111680	133031	153884	173270	193908		
Cumulé	42079	75129	110772	147032	182078	220307	265773	312441	350502	389399			

1. Comparaison ressources et charges Budget 2018 / BP 2019

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2018 Rapport n°18-21 du 19/10/2018 (DM1)	BP 2019
Dépenses	149,03	149,07
Réelles	136,14	136,19
011 Charges à caractère général	18,82	18,96
012 Charges de personnel	115,00	114,71
65 Autres charges	1,36	1,41
66 Charges financières	0,58	0,67
67 Charges exceptionnelles	0,16	0,07
022 Dépenses imprévues	0,22	0,37
Ordre	12,89	12,88
042 Opérations d'ordre	12,89	12,88
Dotation aux amortissements	12,71	12,83
Opérations des sorties de biens	0,18	0,05
Recettes	149,03	149,07
Réelles	146,11	146,28
74 Contributions et participations	139,39	140,15
Contributions des communes	62,89	63,65
Contribution du département	76,50	76,50
Recettes propres	6,72	6,13
Ordre	2,92	2,79
042 Opérations d'ordre	2,92	2,79
Opérations des sorties de biens	0,11	0,03
Neutralisation des amortissements	2,16	2,16
Quote-part des subventions d'investissement	0,65	0,60
Excédent	0,00	

INVESTISSEMENT	BUDGET 2018 Rapport n°18-21 du 19/10/2018 (DM1)	BP 2019
Dépenses	19,34	28,55
Réelles	15,78	23,40
20 - 21 - 23 Programme équipement	14,77	22,28
16 Emprunt	0,80	0,95
020 Dépenses imprévues	0,21	0,17
Ordre	3,56	5,15
040 Opérations d'ordre	2,92	2,79
Opérations des sorties de biens	0,11	0,03
Neutralisation des amortissements	2,16	2,16
Quote-part des subventions d'investissement	0,65	0,60
041 Opération patrimoniale	0,64	2,36
Recettes	19,34	28,55
Réelles	1,59	13,31
23 Résorption avance forfaitaire	0,1	0,15
10 Dotation (FC TVA)	1,44	1,61
10 Dons et legs en capital	0	0
024 Produits de cessions d'immobilisations	0,05	0,05
13 Subvention	0	2,00
16 Emprunts	0	9,50
Ordre	13,53	15,24
040 Opérations d'ordre	12,89	12,88
Amortissement	12,71	12,83
Opérations des sorties de biens	0,18	0,05
041 Opération patrimoniale	0,64	2,36
R001 Solde d'exécution	2,47	
1068 Excédent de fonctionnement	1,75	

2. Montant des budgets consolidés votés et prévus

	CA 2017 Budget principal en € Rapport n° 18-03 du 22/06/2018		BUDGET 2018 Rapport n°18-21 du 19/10/2018 (DM1)		BP 2019 Budget principal en €	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	147 941 964	149 692 773	149 036 777	149 036 777	149 070 000	149 070 000
Section d'investissement	12 733 784	15 205 142	19 342 946	19 342 946	28 547 100	28 547 100
TOTAL CUMULE	160 675 748	164 897 915	168 379 723	168 379 723	177 617 100	177 617 100

	CA 2017 Budget annexe en € Rapport n° 18-04 du 22/06/2018		BUDGET 2018 Rapport n°18-22 du 19/10/2018 (DM1)		BP 2019 Budget annexe en €	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	789 815	865 416	933 601	933 601	898 000	898 000
Section d'investissement	9 303	69 743	99 297	99 297	40 000	40 000
TOTAL CUMULE	799 118	935 159	1 032 898	1 032 898	938 000	938 000

CONSOLIDATION BUDGET PRINCIPAL & BUDGET ANNEXE	CA 2017 en €		BUDGET 2018		BP 2019 en €	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	148 731 779	150 558 189	149 970 378	149 970 378	149 968 000	149 968 000
Section d'investissement	12 743 087	15 274 885	19 442 243	19 442 243	28 587 100	28 587 100
TOTAL CUMULE	161 474 866	165 833 074	169 412 621	169 412 621	178 555 100	178 555 100

3. Crédits d'investissement pluriannuels

Pour les opérations d'investissement importantes ayant un caractère pluriannuel, le SDIS 06 a mis en place des « autorisations de programme et crédits de paiement » (AP/CP). Ces autorisations lui permettent d'engager une opération dans son intégralité, en inscrivant uniquement au budget les dépenses susceptibles d'être réglées dans l'année d'exécution.

Deux domaines sont concernés par des AP/CP :

- le parc de véhicules : programme d'équipement pour l'acquisition de véhicules et engins de secours,
- les réhabilitations et constructions liés au parc immobilier.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des autorisations et crédits de paiement ouverts :

AP/AE	AP	CP Antérieurs	CP 2019	Reste à financer
PARC VEHICULES (2018)	4 916 325,00	3 069 425,00	1 846 900,00	0,00
<i>Véhicules incendie et secours</i>	<i>4 916 325,00</i>	<i>3 069 425,00</i>	<i>1 846 900,00</i>	<i>0,00</i>
PARC VEHICULES (2019)	5 377 500,00	0,00	3 841 500,00	1 536 000,00
<i>Véhicules incendie et secours</i>	<i>5 377 500,00</i>	<i>0,00</i>	<i>3 841 500,00</i>	<i>1 536 000,00</i>
CONSTRUCTION	24 540 000,00	1 868 000,00	11 078 000,00	11 594 000,00
<i>CIS St Laurent du Var</i>	<i>3 200 000,00</i>	<i>1 049 000,00</i>	<i>2 151 000,00</i>	<i>0,00</i>
<i>CIS Tourrette-Levens</i>	<i>3 000 000,00</i>	<i>198 000,00</i>	<i>1 964 000,00</i>	<i>838 000,00</i>
<i>CIS St Martin du Var</i>	<i>5 500 000,00</i>	<i>74 000,00</i>	<i>1 000 000,00</i>	<i>4 426 000,00</i>
<i>CIS Roquefort les pins</i>	<i>2 500 000,00</i>	<i>200 000,00</i>	<i>2 300 000,00</i>	<i>0,00</i>
<i>CIS Roquebilière</i>	<i>1 860 000,00</i>	<i>47 000,00</i>	<i>1 813 000,00</i>	<i>0,00</i>
<i>CIS Puget theniers</i>	<i>4 880 000,00</i>	<i>30 000,00</i>	<i>500 000,00</i>	<i>4 350 000,00</i>
<i>CIS La Turbie</i>	<i>3 600 000,00</i>	<i>270 000,00</i>	<i>1 350 000,00</i>	<i>1 980 000,00</i>
Total AP/AE	34 833 825,00	4 937 425,00	16 766 400,00	13 130 000,00

4. Caractéristiques de l'endettement du SDIS 06

Caractéristiques de l'endettement du SDIS 06 AU 31/12/2018

NATURE	ORGANISME PRÊTEUR	MONTANT NOMINAL	DUREE (EN ANNEES)	NATURE DU TAUX	TAUX NOMINAL	DATE D'EMISSION	DATE DE FIN DE CONTRAT	CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2018	ANNUITES 2019	
									REMBOURSEMENT DU CAPITAL	CHARGES D'INTERETS
Construction Caserne & Jean Cap ferrat MON214199EUR/0219549/0003894	DEXIA crédit local	914 513,00	24 ans et 1 mois	FIXE	4,94%	15/10/2003	01/12/2027	440 789,11	40 074,09	21 774,98
Achat matériels Incendie et secours (EPA, Bateau,...) MIN255318EUR/0270300	DEXIA crédit local	2 000 000,00	15	FIXE	4,70%	30/06/2008	01/08/2022	646 499,94	150 666,29	30 385,50
Construction différents CIS MIN255320EUR/0270304	DEXIA crédit local	2 000 000,00	30	FIXE	4,95%	30/06/2008	01/08/2037	1 502 111,23	49 431,76	74 354,51
Construction différents CIS 2010.063/A101011W	Caisse d'Epargne	2 000 000,00	20	FIXE	3,34%	05/01/2012	25/01/2032	1 325 000,00	100 000,00	43 002,50
Construction différents CIS 2012.025/A10120105	Caisse d'Epargne	4 000 000,00	25	FIXE	5,87%	25/04/2012	25/04/2037	3 446 096,48	105 865,02	202 755,66
Achat SIOP 2012.063/A1012250	Caisse d'Epargne	2 000 000,00	15	FIXE	5,69%	25/05/2012	25/05/2027	1 133 333,42	133 333,32	62 489,91
Construction différents CIS MON502150EUR	La Banque postale	2 900 000,00	20	FIXE	2,40%	05/02/2015	01/03/2035	2 356 250,00	145 000,00	55 245,00
Construction différents CIS MON506772EUR	La Banque postale	1 800 000,00	20	FIXE	2,12%	25/01/2016	01/02/2036	1 552 500,00	90 000,00	32 197,50
TOTAL								12 402 580,18	814 370,48	522 205,56
								TOTAL DE L'ANNUITE 2019	1 336 576,04	

Simulation de l'emprunt 2019

NATURE	ORGANISME PRÊTEUR	MONTANT NOMINAL	DUREE (EN ANNEES)	NATURE DU TAUX	TAUX NOMINAL	DATE D'EMISSION	DATE DE FIN DE CONTRAT	ANNUITE 2019	
								REMBOURSEMENT DU CAPITAL	CHARGES D'INTERETS
Simulation emprunt 2019 (Consolidation progressive courant 2019)	NC	9 500 000,00	30	FIXE	2,50%	2019	2049	138 551,32	136 954,88
							TOTAL DE L'ANNUITE 2019	275 506,20	

Evolution de l'endettement du SDIS 06 de 2018 à 2019

	ANNUITE 2018			ANNUITE 2019		
	Charges d'intérêts	Capital	Capital restant dû au 31/12/2018	Charges d'intérêts	Capital	Capital restant dû au 31/12/2019
Total emprunts contractés jusqu'en 2018	555 679,96	797 316,10	12 402 580,18	522 205,56	814 370,68	11 588 209,70
Simulation emprunt 2019 (Consolidation progressive courant 2019)				136 954,88	138 551,32	9 338 821,77
	555 679,96	797 316,10	12 402 580,18	659 160,44	952 922,00	20 927 031,47
TOTAL ANNUITES	1 352 996,06			1 612 082,44		

5. Niveau d'épargne brute et niveau d'épargne nette

BUDGET 2018 (DM1) (en millions d'€)		
Dépenses réelles de Fonctionnement (DRF)	136,14	
Recettes réelles de Fonctionnement (RRF)	146,11	
Epargne Brute (RRF-DRF)	9,97	7,32%
Remboursement du Capital	0,80	
EPARGNE NETTE (Epargne Brute -remboursement du capital)	9,17	6,74%

BP 2019 (en millions d'€)		
Dépenses réelles de Fonctionnement (DRF)	136,19	
Recettes réelles de Fonctionnement (RRF)	146,28	
Epargne Brute (RRF-DRF)	10,09	7,41%
Remboursement du Capital	0,95	
EPARGNE NETTE (Epargne Brute -remboursement du capital)	9,14	6,71%

6. Niveau d'endettement du SDIS 06

BUDGET 2018 (DM1) (en millions d'€)	
Encours au 1er Janvier 2018	13,20
Emprunts prévus en 2018	0,00
Désendettement 2018	0,80
ENCOURS PREVISIONNEL AU 31 DECEMBRE 2018	12,40

BP 2019 (en millions d'€)	
Encours au 1er Janvier 2019	12,40
Emprunts prévus en 2019	9,50
Désendettement 2019	0,95
ENCOURS PREVISIONNEL AU 31 DECEMBRE 2019	20,95

7. Capacité de désendettement

BUDGET 2018 (DM1) (en millions d'€)	
Epargne brute selon prévision 2018 (DRF-RRF)	9,97
Encours de la dette au 1er Janvier 2018	12,40
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	
	1,24
	1 an 3 mois

BP 2019 (en millions d'€)	
Epargne brute selon prévision 2019 (DRF-RRF)	10,09
Encours de la dette au 1er Janvier 2019	20,95
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	
	2,08
	2 ans 1 mois

8. Principaux ratios

BUDGET 2018 (DM1) (en millions d'€)	
Dépenses réelles de Fonctionnement (DRF)	136,14
Recettes réelles de Fonctionnement (RRF)	146,11
Charge de la dette (encours /RRF)	9,03%
Rigidité des charges de personnel (Chapitre 012/RRF)	78,71%
Rigidité des charges structurelles (Chapitre 012, intérêts, contributions obligatoires/ RRF)	79,11%
Population légale totale des Alpes Maritimes : 1 097 556 (INSEE 01/01/2018) (en millions d'habitants)	
	1,0976
Coût du service rendu par habitant (DRF/pop)	124,04
Dépenses d'équipement par habitant (Chapitres 20, 21 et 23 / pop)	13,46

BP 2019 (en millions d'€)	
Dépenses réelles de Fonctionnement (DRF)	136,19
Recettes réelles de Fonctionnement (RRF)	146,28
Charge de la dette (encours /RRF)	8,48%
Rigidité des charges de personnel (Chapitre 012/RRF)	78,42%
Rigidité des charges structurelles (Chapitre 012, intérêts, contributions obligatoires/ RRF)	78,88%
Population légale totale des Alpes Maritimes : 1 097 556 (INSEE 01/01/2018) (en millions d'habitants)	
	1,0976
Coût du service rendu par habitant (DRF/pop)	124,08
Dépenses d'équipement par habitant (Chapitres 20, 21 et 23 / pop)	20,30

9. Effectifs du SDIS 06 et charges du personnel

Le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes poursuivra en 2019 la politique de maîtrise des effectifs initiée depuis 2009.

Effectifs rémunérés au 1^{er} novembre 2018

	PATS	SPP	TOTAL
A	43	127	170
B	90	96	186
C	287	1001	1288
TOTAL	420	1224	1644

Informations relatives aux dépenses de personnel

	MONTANTS BRUTS VERSES du 01/01/2017 au 31/12/2017	MONTANTS BRUTS VERSES du 01/01/2018 au 30/11/2018
TRAITEMENTS INDICIAIRES	41 032 520,43	37 071 862,25
REGIME INDEMNITAIRE	27 880 033,55	25 689 437,00
NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE	539 872,47	525 150,81
HEURES SUPPLEMENTAIRES REMUNEREES	55 229,20	39 946,08
AVANTAGE EN NATURE	4 581,64	3 935,96

Le temps de travail

Depuis le 1er janvier 2017, le temps de travail des personnels SPP en sections opérationnelles est de 72 gardes de 24h et de 24 gardes de 12h (soit 2016 h de présence).

Depuis le début de l'année, et suite à la lettre de mission du Président, un groupe constitué d'une part, de représentant de l'établissement, d'autre part, des partenaires sociaux, travaille sur la possibilité de la mise en place d'un régime de service en 12h (134 gardes de 12h soit 1607 h de présence).

A budget constant, ce nouveau service, souhaité par les partenaires sociaux, entrainera une diminution des effectifs potentiels opérationnels journaliers. Toute autre solution pourrait entrainer une augmentation budgétaire assez conséquente.

S'agissant des PATS, leur temps de travail annuel demeure fixé à 1607 h.

10. Fiche Financière du Trésor public sur les données du dernier CA connu (2016)

Fiche n°1 : Les ratios de niveau SITUATION FINANCIERE DU SDIS ALPES MARITIMES

Gestion : 2017 Situation Définitive Date de traitement : 01/09/2018

Renseignements divers			
Instruction comptable : M61			
Population : 1.083.312			
Strate de comparaison : A			
Nombre de SDIS traités pour la strate : 20 soit 100 % de la catégorie d'appartenance			

Intitulés des rubriques	en milliers d'euros	en € par habitant	en € par hab pour la catégorie
FONCTIONNEMENT			
Total des produits de fonctionnement = A	147.666	136	82
.....dont : produits de fonctionnement réels	144.796	134	80
dont Prestations de services et ventes de produits	4.232	4	2
.....Dotations et participations	140.033	129	77
...dont contributions et participations de l'Etat	241	0	0
...dont contributions et participations des régions	0	0	0
...dont contributions et participations des départements	77.500	72	42
...dont contributions et participations des communes	53.273	49	13
...dont contributions et participations des groupements de collectivités	8.927	8	18
Total des charges de fonctionnement = B	146.827	136	81
.....dont : charges de fonctionnement réelles	134.427	124	73
dont Charges de personnel (montant net)	114.469	106	61
.....Achats et charges externes (montant net)	17.821	16	11
.....Subventions et contingents	1.246	1	1
.....dont contributions obligatoires et participations	409	0	0
.....subventions	231	0	0
.....Charges financières	582	1	1
.....Résultat comptable = A - B = R	839	1	1
Capacité d'autofinancement brute = CAF	10.369	10	7
INVESTISSEMENT			
Total des Ressources d'investissement budgétaires = C	14.761	14	15
dont : FCTVA	2.068	2	1
.....Subventions d'investissement reçues	26	0	1
.....Produits des cessions d'immobilisations	58	0	0
.....Emprunts souscrits	0	0	2
Total des emplois d'investissement budgétaires = D	12.734	12	15
dont : Dépenses d'équipement directes	9.140	8	9
.....Subventions d'équipements versées	0	0	0
.....Remboursement en capital des emprunts	781	1	2
Besoin de financement résiduel = D - C	-2.027	-2	0
.....Solde des opérations pour compte de tiers	0	0	0
Besoin de financement de la section d'investissement	-2.027	-2	0
.....Résultat d'ensemble	2.867	3	1
DETTE			
...dont encours des dettes bancaires et assimilées	13.200	12	20
Encours des dettes bancaires et assimilées retraité du solde du compte 441.21	13.200	12	20
Annuité des dettes bancaires et assimilées(1)	1.363	1	3

**Fiche n°2 : Autofinancement et ratios de structure
SITUATION FINANCIERE DU SDIS ALPES MARITIMES**

Gestion : 2017 Situation Définitive Date de traitement : 01/09/2018

Renseignements divers	
Instruction comptable : M61	
Population : 1.083.312	
Strate de comparaison : A	
Nombre de SDIS traités pour la strate :	20 soit 100 % de la catégorie d'appartenance

Intitulés des rubriques	en milliers d'euros	en € par habitant	en € par hab pour la catégorie
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT			
Excédent Brut de fonctionnement = EBF	10.533	10	8
Résultat Comptable = A - B = R	839	1	1
Produits de fonctionnement réels (PFR)	144.796	134	80
Charges de fonctionnement réelles	134.427	124	73
Capacité d'autofinancement = CAF	10.369	10	7
CAF nette des remboursements de dettes bancaires et assimilées	9.588	9	5

Intitulés des rubriques	ratio du SDIS	ratio de la strate d'appartenance
POURCENTAGE DANS LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT REELS		
dont Prestations des services et ventes de produits	2.92%	2.25%
.....Dotations et participations	96.71%	96.74%
POURCENTAGE DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT REELLES		
dont Charges de personnel (montant net)	85.15%	83.13%
.....Achats et charges externes (montant net)	13.26%	14.56%
.....Subventions et contingents	0.93%	0.86%
.....dont contributions obligatoires et participations	0.30%	0.23%
.....subventions	0.17%	0.40%
.....Charges financières	0.43%	0.82%
POURCENTAGE DANS LES RECETTES D'INVESTISSEMENT		
.....FCTVA	14.01%	8.04%
.....Subventions d'investissement reçues	0.17%	7.84%
.....Produits des cessions d'immobilisations	0.39%	0.82%
.....Emprunts souscrits	0.00%	13.09%
POURCENTAGE DANS LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
.....Dépenses d'équipement directes	71.78%	59.42%
.....Subventions d'équipements versées	0.00%	0.07%
.....Remboursement en capital des emprunts	6.13%	15.56%
AUTRES RATIOS		
CAF/produits de fonctionnement réels	7.16%	8.90%
Encours des dettes bancaires et assimilées/CAF	1	3
Encours des dettes bancaires et assimilées retraitées du solde du compte 441.21/CAF	1	3
Annuités des dettes bancaires et assimilées/EBF	12.94%	36.92%

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice: 22

Nombre de membres présents: 12

Nombre de suffrages exprimés: 14

VOTES:

Pour: 14

Contre: 0

Abstentions: 0

Date de convocation: le 19 novembre 2018

Présenté par le président,
A Nice, le 18 décembre 2018

Le président,

Délibéré par le conseil d'administration, réuni en session
A Nice, le 18 décembre 2018

Les membres du conseil d'administration,

Certifié exécutoire par M. le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 27 décembre 2018
et de la publication le 8 janvier 2019

A Villeneuve-Loubet, le 0